



Remboursement immédiat impossible et menace de plainte

Par **mister legavox**, le **02/12/2009** à **17:02**

Bonjour,

Je suis en stress. Est-il possible de porter plainte contre moi pour un remboursement que je ne peux pour le moment pas faire étant donné ma situation Virement et retrait impossible, découvert à géré à la pincette. Situation connue par l'intéressé qui ne répond pas à mes appels sauf à 1 sms. Intéressé que j'ai aidé plusieurs fois. Il s'agit d'une somme de 500€ que l'intéressé m'a fait par virement avec fax signé de sa main.

En espérant avoir une réponse rapide ou des conseils,
Cordialement,

R.L.